

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE
Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Matière Intercommunalité
Objet Budget ville Utilisation de la salle omnisport par le collège Pierre et Marie Curie
Participation du syndicat intercommunal du gymnase Pierre Damon
Approbation
2025DE12IC144

Le Maire certifie

1°- Le 15 décembre 2025, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 9 décembre 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Ramona GONZALEZ GRAIL Maire de la commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FREÇON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Jacqueline PERRICHON par Gilles MORETON
Nathalie CHAPUIS (à compter de 20h00) par Daniel GRAMPFORT
Fabien MOREAU-SZYMICZEK par Pierre CHATEAUVIEUX
Tifra CHANEZE par Ramona GONZALEZ GRAIL
David PIGET par Annie DOMENICHINI

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Depuis 1996, le Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase Pierre Damon, reverse à la Commune, chaque année, une participation pour l'utilisation de la Salle Omnisports.

Durant l'année scolaire 2024-2025, la salle omnisports a été utilisée pendant 2 789 heures (tous utilisateurs confondus).

990 heures ont été prises par le collège.

Les dépenses de fonctionnement de la salle ont été arrêtées à 114 640.82 €.

Le coût horaire, pour la saison 2024/2025, est estimé à 41.10 €.

Au vu de ces éléments, la somme due par le Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase Pierre Damon est de 40 689 € (990 heures x 41.10 €) pour l'utilisation de la Salle Omnisports.

Cependant, le Conseil Départemental verse une subvention à la commune pour l'utilisation de cette salle par le Collège. Pour l'année 2024-2025, il prend en compte 990 heures. Le montant accordé est de 5 445 € (990 heures x 5.50 €). Il convient de le déduire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (Par 29 voix pour : à l'unanimité)

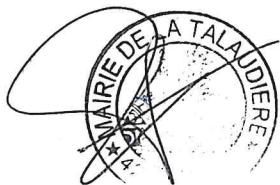
Après avoir entendu les explications de Monsieur Marc ARGAUD,

- Demande au Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase Pierre Damon de verser la somme de 40 689 € - 5 445 € = 35 244 €.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 15 décembre 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Publiée le : 17/12/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 17/12/2025

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr